

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 18 novembre 2022 à 18 heures 30

Date de convocation :
14 novembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°24.2022

Durée d'amortissement
des investissements
pratiqués par le SDED

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, DUMAS Chantal, ARDISSON Jean-Claude.

Excusés : CORNAND Jean-Jacques (a donné pouvoir à THIRIOT Christian), BLAIN Bruno.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes qui seront réalisés par le SDED, les travaux devront être comptabilisés au compte 204.

Comme les comptes 204 s'amortissent, il convient de prendre une délibération fixant la durée d'amortissement des investissements pratiqués par le SDED pour le compte de la commune.

La durée maximale d'amortissement du compte 204 pour ce type de travaux est de 30 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer la durée d'amortissement des investissements pratiqués par le SDED à 30 ans.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 026-212600431-20221118-DELIB24_2022-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 18 novembre 2022

Le Maire, Christian THIRIOT

